



Chères et chers compatriotes,

Plusieurs mois fort actifs se sont écoulés depuis ma dernière lettre d'information en novembre dernier.

La fin d'année 2022 a été consacrée à plusieurs réunions de votre conseil consulaire dédiées à la revue des demandes de subventions dans le cadre du STAFE (Soutien au Tissu Associatif des Français à l'Etranger) par plusieurs de nos associations. Les décisions d'attribution devraient être confirmées très prochainement.

Ce début d'année a ensuite vu s'enchaîner deux conseils consulaires en février :

- la revue d'activité du consulat, la planification de nos travaux consulaires et un point sur les actions décidées en 2022 afin d'en faire le suivi,
- la revue du dossier de demande de subvention OLES (Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité) par la Société Française de Bienfaisance de Zurich.

[**Découvrez la dernière campagne OLES 2023**](#)

👉 Retrouvez tous les procès-verbaux du conseil consulaire : [**Procès-verbaux**](#)

Vous m'avez interpellée sur les difficultés de prises de rendez-vous au consulat pour le renouvellement des papiers d'identité. La problématique n'est hélas pas nouvelle et je n'ai eu de cesse de la remonter auprès de nos parlementaires et du ministre Olivier Becht, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger. Celui-ci a récemment, lors de la session de l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE) en mars, souligné ses priorités et plans d'action. Les moyens mis au service de notre diplomatie et des services consulaires seront renforcés déjà en 2023 et au cours des prochaines années. Les affectations aux postes consulaires ne sont pas encore connues.

👉 Retrouvez son intervention : [**AFE-intervention d'Olivier Becht \(allez à 1h07\)**](#)

Nos compatriotes au Liechtenstein n'ont pas accès à France Connect, service pourtant essentiel, en raison de l'absence de reconnaissance de l'indicatif téléphonique du Liechtenstein pour se connecter via l'identité numérique de la poste. J'ai alerté les services concernés, le cabinet du ministre Olivier Becht et notre député Marc Ferracci qui se mobilise pour faire avancer ce sujet, entre autres, par le biais d'une question écrite au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de la transition numérique et des télécommunications.

👉 [Retrouvez la question écrite de Marc Ferracci](#)

Je reste pleinement mobilisée sur ces thématiques qui vous touchent très directement dans votre quotidien et en étroite collaboration avec notre député Marc Ferracci dont l'engagement nous est précieux.

Je remarque parfois combien savoir où chercher la bonne information relève d'un parcours du combattant face à la multiplication de sources potentielles.

Alors retrouvez sur mon site les liens essentiels et officiels pour faciliter vos vies de françaises et français de l'étranger tant en relation avec la France que la Suisse.

Saviez-vous par exemple que vous pouvez avoir recours à un défenseur des droits en tant que Français(e)s de l'étranger ou que le site de notre consulat met à disposition de nombreux onglets fort utiles et détaillés (s'installer en Suisse, retour en France, etc) ?

Il est bien évident que face à des cas plus complexes, une assistance peut être nécessaire alors n'hésitez pas à me contacter.

Vos retours et questionnements permettent d'améliorer les informations mises à disposition et sont à ce titre très appréciables.

👉 [Retrouvez tous les liens utiles](#)

Je joins ci-dessous une consultation sur l'enseignement français à l'étranger ; participez-y d'ici au 16 avril, cela ne vous prendra que quelques petites minutes. Vous trouverez également des informations sur la fiscalité des non résidents.

Je demeure pleinement engagée à vos côtés dans ma mission de conseillère des Français de l'étranger, élue locale et bénévole.

👉 [Me contacter](#)

Bien à vous et fidèlement.

Enseignement Français à l'étranger



Lancement de consultations pour l'avenir de l'enseignement français à l'étranger (EFE)

À l'initiative de Catherine Colonna, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) lance des consultations sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Ouvertes à tous les acteurs du secteur, celles-ci se dérouleront à la fois sous la forme d'un questionnaire en ligne, du **27 mars au 16 avril 2023**, et d'échanges directs organisés avec des représentants de chaque catégorie d'acteurs en avril et mai 2023.

👉 [Tout savoir](#)

Participez aux consultations sur l'enseignement français à l'étranger organisées par le MEAE.

👉 [Participez à la consultation](#)

Fiscalité

Direction des impôts des non résidents

La direction a émis une note qui récapitule vos contacts.

Le site de la direction contient de nombreuses informations pour vous aider dans vos déclarations comme des fiches d'aide ou un récapitulatif des conventions fiscales internationales.

Il est recommandé de créer votre espace particulier sur le site. Cet espace vous permet de communiquer par le biais de la messagerie sécurisée. Elle est le vecteur "normal" de communication avec l'administration fiscale et le seul qui assure une traçabilité fiable.

 [Site français impôt des non résidents](#)

 [France: présentation des conventions fiscales avec la Suisse](#)



Direction des impôts des non résidents Particuliers non résidents : VOS CONTACTS



SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS NON RÉSIDENTS
10 RUE DU CENTRE - TSA 50014 - 93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Contactez-nous par la messagerie sécurisée de votre espace (impots.gouv.fr)

ou par Tel + 33 (0)1 72 95 20 42
LUNDI AU VENDREDI 09H00-16H00 (heure de Paris)
OU SUR RENDEZ-VOUS

Vous êtes un particulier domicilié hors de France et percevez des revenus de source française et/ou vous êtes assujetti à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), le Service des impôts des particuliers non résidents est compétent pour vos demandes relatives au calcul et au paiement de l'impôt sur le revenu et au paiement de l'IFI.

RECETTE DES NON RÉSIDENTS
10 RUE DU CENTRE - TSA 50014 - 93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Contactez-nous par la messagerie sécurisée de votre espace (impots.gouv.fr)
ou par tél Tel + 33 (0)1 72 95 20 42
MARDI AU VENDREDI 13H30-16H00 (heure de Paris)
OU SUR RENDEZ-VOUS

La Recette des Non Résidents est compétente pour les déclarations d'IFI et pour l'enregistrement des déclarations de succession (pour les défunt non résidents), des déclarations de don manuels (bénéficiaires non résidents) et des actes sous seing privé (une partie à l'acte non résidente).

Pour les questions relatives à la détermination de la base imposable et au calcul de l'IFI, il convient également de vous rapprocher de la Recette des Non Résidents.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, nous vous invitons à privilégier le contact par messagerie sécurisée ou par téléphone.

Attention : pour les impôts locaux, les services de la Direction des impôts des non-résidents ne sont pas compétents. Rapprochez-vous des services fiscaux du lieu de l'immeuble concerné.

Déclaration des biens immobiliers



Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1er janvier et **jusqu'au 30 juin 2023 inclus**, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1er juillet 2023.

👉 [Explications](#)